

# GAGNON, LAFONTAINE

## AVOCATS

SYLVAIN AIRD  
STÉPHANIE ASSOULINE  
SOPHIE BARIL  
ERIKA BEAUMIER  
PAUL CHARBONNEAU  
JOSÉE DELAND  
VALÉRIE DURAND  
ÉRIC FRASER  
YVES FRÉCHETTE  
RITA-ROSE GAGNÉ  
PIERRE GAGNON

CHRISTIAN HOUDE  
LINE JANELLE  
JEAN-FRANÇOIS LACASSE  
JACINTE LAFONTAINE  
JULIE LAPIERRE  
NICOLE LEMIEUX  
JEAN-FRANÇOIS MERCURE  
F. JEAN MOREL  
MARIA MOUDFIR  
CATHY NOSEWORTHY  
JOCELYNE PAQUETTE

PASCAL PARENT  
MICHEL PASINI  
DOMINIQUE PICHÉ  
LOUIS PRÉVOST  
JEAN RAJOTTE  
ISABELLE RAYLE-DOIRON  
SYLVY RHÉAUME  
CAROLINA RINFRET  
JEAN-OLIVIER TREMBLAY  
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4<sup>e</sup> ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 3596

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 23 juin 2004

### Par courriel et par poste

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

OBJET : Demande relative au tarif BT  
Dossier Régie : R-3531-2004  
Notre dossier : R000099/FE

---

Chère consoeur,

En réponse à votre lettre du 17 juin 2004, Hydro-Québec Distribution vous informe que son panel de témoins sera composé des personnes suivantes :

- M. Michel Bastien, directeur Affaires réglementaires et tarifaires,
- M. Albert Chéhadé, chef Tarification,
- M. Daniel Richard, chef Projet Planification et fiabilité, direction Approvisionnement en électricité,
- M. Gérard Roberge, chef Planification et conception, direction Efficacité énergétique et services.

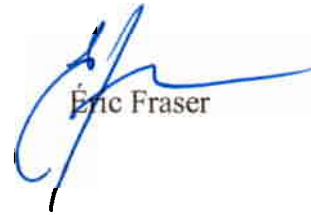
La présentation du panel devrait durer environ 30 minutes.

En ce qui concerne les contre-interrogatoires, nous planifions contre-interroger pour une durée maximale de 20 minutes, les cinq (5) intervenants ayant soumis une preuve au dossier.

Par ailleurs, nous accusons réception de la réponse du procureur de S.É./AQLPA à notre demande de rejet d'une partie de la preuve de cet intervenant relative à la géothermie. Nous réitérons tous et chacun des arguments déjà soulevés dans notre correspondance du 17 juin et ajoutons, de plus, que le Distributeur n'entend pas aborder, directement ou indirectement, la question d'un éventuel programme commercial destiné à promouvoir la géothermie.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

GAGNON, LAFONTAINE



Éric Fraser

/mb

c.c. Intervenants (liste en annexe) (par courriel seulement)